



Municipalité de Montilliez

Poliez-le-Grand, le 19 mai 2025

Au Conseil communal
de la Commune de Montilliez

Rapport de gestion de la commune de Montilliez pour l'année 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers (-ères),

Conformément aux dispositions

- de la loi sur les communes du 28 février 1956 (art. 93c),
- du règlement du Conseil communal du 23.06.2014,

la Municipalité a l'avantage de vous présenter son rapport sur la gestion de la commune de Montilliez concernant l'année 2024.

Index du rapport de gestion :

Chapitre	Titre de chapitre	Pages
0	Organisation de la commune	2 -6
1	Administration générale	7 - 11
2	Finances	11 - 14
3	Domaines et bâtiments	14 - 18
4	Travaux	18 - 20
5	Instruction publique et cultes	20 - 22
6	Police	22 - 26
7	Sécurité sociale	27 - 32
8	Services industriels	33
9	Conclusion	34



0 Organisation de la commune

0.1 Conseil communal

Organisation au 31.12.2024

Présidence
Vice-présidence
 Secrétaire
 Scrutateurs
Scrutateurs suppléants

Bureau du Conseil Communal

Longchamp Cédric
Menétrey Nicolas
 Pittet Laureen
 Geinoz Jean-Claude, Menétrey Alain
Dutoit Alain, Gerbex Raphaël

Conseillers communaux

Aubert David
 Ausoni Fabrice
 Barde Cédric
 Bovard Luc
 Calame Fabrice
 Campana Gerardo
 Chambettaz Valérie
 Ciocca Jérôme
 Daepfen Alister
 Despont Olivier
 Dupraz Jean-Philippe
 Dutoit Alain
 Ethenoz Philippe
 Gachet Franck-Yves
 Gaudard Patrice
 Geinoz Jean-Claude
 Gérard Patrick
 Gerbex Raphaël
 Gonzalez José (assermenté le 22.04.2024)
 Hirschi Sébastien

Jaton Patrick
 Longchamp Cédric
 Manser Christian
 Meige Pierrette
 Menétrey Alain
 Menétrey Nicolas
 Mermoud Alexandre
 Mermoud Fabrice
 Mermoud Nicolas
 Mivelaz Raphaël (démissionné le 04.04.2024)
 Morend Yann
 Panchaud Samuel
 Picard Sandrine
 Schneeberger Thierry
 Sokol Cavin Marta
 Suter Marc
 Tschudin Thomas
 Vautherin Didier
 Waeber Mical
 Weber Grégoire
 Weiss Diane

3 Commissions thématiques			
1 Commission permanente	Urbanisme	Infrastructures	Recours
Gestion – finances			
Calame Fabrice	Bovard Luc	Aubert David	Hirschi Sébastien
Dupraz Jean-Philippe	Despont Olivier	Gérard Patrick	Mermoud Fabrice
Ethenoz Philippe	Gachet Franck-Yves	Meige Pierrette	Picard Sandrine
Schneeberger Thierry	Suter Marc	Mermoud Nicolas	<i>Gaudard Patrice suppl.</i>
Tschudin Thomas	Weber Grégoire	Morend Yann	
<i>Morend Yann suppl.</i>	<i>Chambettaz Val. suppl.</i>	<i>Gachet Franck suppl.</i>	



Délégués aux associations intercommunales

Epuration des eaux usées de la région Coruz-Menthue (AECM)

Ciocca Jérôme
Dupraz Jean-Philippe
Gaudard Patrice
Weber Grégoire
Daepfen Alister suppl.

Association scolaire intercommunale région d'Echallens et environs (ASIRE)

Ciocca Jérôme
Manser Christian
Mermoud Alexandre suppl.

STEP d'Echallens

Mermoud Nicolas
Hirschi Sébastien, suppl.

Région du Gros-de-Vaud

Aubert David

Association intercommunale pour l'amenée d'eau d'Echallens et environs (AIAE)

Gaudard Patrice
Jaton Patrick
Panchaud Samuel suppl.

Association intercommunale des Eaux du Haut Jorat (AIEHJ)

Gaudard Patrice
Gachet Franck-Yves suppl.

Groupement forestier de la Menthue

Calame Fabrice
Hirschi Sébastien suppl.

Association STEP Echallens-Talent (ASET)

Mermoud Fabrice
Mermoud Nicolas
Daepfen Alister suppl.

Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et Environs (EJAJE)

Waeber Mical
Weiss Diane
Chambettaz Valérie suppl.

Commission durabilité, énergie et climat

Sokol Cavin Marta
Vautherin Didier
Hirschi Sébastien, suppl.

Commission de salubrité

Bovard Luc
Deguara Rosmarie
Guizzetti François

0.2 Municipalité

Organisation

A l'instar des années précédentes, l'année 2024 a été très chargée pour la Municipalité. Les nombreux dossiers traités sont de plus en plus complexes, leurs études demandent de plus en plus de compétences et de temps. La charge de travail s'est sensiblement accrue dans l'ensemble des dicastères et particulièrement dans la police des constructions. L'année 2024 a été également marquée par un travail très conséquent de préparation pour la migration sous MCH2. La Municipalité tient à souligner l'excellent et très important travail de la bourse dans ce domaine et la très bonne collaboration avec notre éditeur du logiciel Acropolis. Nous nous plaisons à souligner l'excellente entente régnant au sein de la Municipalité mais également avec l'administration communale en général.

**Syndic** : Leuba Daniel**Vice-syndic** : Guizzetti François**Municipaux** :

Gaudard Xavier

Gay-Crosier Thierry

Panchaud Lionel

Dicastères

Daniel Leuba	François Guizzetti	Xavier Gaudard	Thierry Gay-Crosier	Lionel Panchaud
Administration générale Communication Ecoles EFAJE Environnement Finances Informatique Personnel PECC	 Chemins, collecteurs des champs, Chemins forestiers Cours d'eau Eau Eclairage public Epuration Forêts Gaz SI Télé réseau Voirie employés	Cimetières Déchets Pâturage Routes Terrains Voirie matériel 	 Affaires militaires Affaires sociales Cultes Parcs et promenades Passeport-vacances PCI Places de jeux Police Santé SDIS Transports publics	Aménagement du territoire Bâtiments Police des constructions Urbanisme 

0.3 Administration**Organisation**

Secrétaire municipale	(Pahud Monique ⇒ 30.06) Reinhard Catherine	greffe municipal
Secrétaire municipale adjointe	(Reinhard Catherine ⇒ 30.06) Roessli Sandy	greffe municipal
Préposée au CH + étrangers	Curchod Véronique	CH
Archiviste + préposée adjointe au CH	Berney Laurence	greffe municipal + CH
Boursier	Pillonel Pascal	bourse communale

**Greffé municipal**

- Secrétariat de la Municipalité et du Syndic
- Suivi des dossiers de la police des constructions, statistique trimestrielle
- Autorisations de manifestations, loterie, loto
- Permis pour vente de boissons alcooliques
- Permis de fouilles
- Gérance des appartements et locaux commerciaux
- Naturalisations
- Columbarium, cimetières
- Votations, élections

Bureau du contrôle des habitants et des étrangers (CH)

- Enregistrement des arrivées et des départs
- Bureau des étrangers
- Renseignements aux administrations publiques
- Attestations de domicile
- Déclarations de vie
- Naturalisations
- Location des salles communales et du refuge
- Statistiques diverses
- Passeport-vacances
- Vente des cartes journalières SwissPass dégriffées Commune
- Vente des sacs poubelles taxés

Bourse communale

- Tenue de la comptabilité générale
- Elaboration du budget et des comptes communaux
- Elaboration de plans de financements et d'investissements
- Gestion des salaires
- Ressources humaines
- Relations avec les services du canton, la Préfecture, la commission de gestion
- Service du contentieux
- Gestion du portefeuille des assurances (choses, dégâts d'eau, véhicules, personnel)
- Facturation des taxes communales (eau, épuration, déchets, etc.)
- Facturation d'impôts spécifiques (chiens, impôt foncier, successions et donations, etc.)
- Location des cases de congélateurs
- Arrêté d'imposition
- Mise à jour du site internet
- Gestion des subventions PECC

0.4 Employés communaux permanents

Sylvain Brandt et Adrian Michel, employés permanents, sont occupés aux travaux d'entretien des espaces verts et des places de jeux, de la production des fleurs et plantes d'ornement ainsi que de la gestion de la déchèterie. Nous comptons également sur un appui auxiliaire en la personne d'Arsen Rexhaj.

Ils assurent également de petits travaux en forêt et la préparation des moules pour la mise de bois.

En hiver, ils assurent aussi le déneigement des routes et des trottoirs - ce qui implique un service de piquet du 15 octobre au 15 mars -, le nettoyage, quel qu'il soit, le ramassage des déchets dispersés sur le territoire communal et en forêt.

Les tâches de surveillance et d'enlèvement des plantes invasives sont toujours épaulées par Didier Vautherin.

Nous avons procédé à l'acquisition d'un bus 3,5 t fermé afin de faciliter les déplacements entre les quatre villages et le transport de petites marchandises.

Une nouvelle serre pour la production des plantes d'ornement verra le jour en 2025.



Les employés permanents Sylvain et Adrian et l'employé auxiliaire Arsen (au milieu) devant le nouveau bus

La Municipalité relève l'engagement et l'entente qui règnent au sein de cette équipe.

Il faut aussi remercier les 35 personnes qui collaborent au gré des saisons en qualité d'aides et auxiliaires pour le bien de notre Commune.



1 Administration générale

1.1 Conseil communal

En 2024, le Conseil communal s'est réuni à quatre reprises à la salle du Conseil de Poliez-le-Grand : les 22 avril, 17 juin, 30 septembre et 9 décembre. Lors de ces séances, les 10 préavis relatifs aux sujets ci-dessous ont été traités et acceptés par le Législatif :

- PM 30 Octroi de crédits complémentaires au budget 2024
- PM 31 Règlement et tarif des émoluments du Contrôle des habitants
- PM 32 Achat véhicule de voirie
- PM 33 Comptes communaux 2023
- PM 34 Ajustement du bilan pour passage au MCH2
- PM 35 Arrêté d'imposition 2025
- PM 36 Réfection de l'étang de Dommartin
- PM 37 ARASPE – modification des statuts
- PM 38 Budget 2025
- PM 39 Sélection de l'architecte pour la rénovation de l'auberge communale

1.2 Municipalité

La Municipalité a tenu séance à 50 reprises en 2024 et traité en moyenne 20 à 30 dossiers par séance. Les engagements suivants sont assurés par les membres de l'Exécutif, lesquels conduisent simultanément la gestion de leurs dicastères respectifs et participent aux séances collégiales de l'Exécutif.

Leuba Daniel

- Président du Codir de l'ASIRE ;
- Vice-Président du Conseil des Communes ;
- Délégué municipal à l'EFAJE.

Guizzetti François

- Président du groupement forestier de la Menthue ;
- Membre du comité directeur de l'AIEHJ ;
- Membre du comité directeur de l'AIAE ;
- Vice-Président du comité directeur de l'ASET.
- Président du comité directeur de l'AECM (STEP Naz, Dommartin) ;
- Délégué municipal pour la STEP d'Echallens ;
- Délégué municipal pour l'association Le Chemin des Blés ;
- Délégué municipal pour le four à pain de Poliez-le-Grand ;
- Délégué municipal pour l'association de la Maison du Blé et du Pain à Echallens ;
- Délégué pour le groupement forestier à la Fédération des Triages ;
- Membre au comité de l'union forestière de Peyres-Possens ;
- Délégué municipal pour le comblement du pâturage de Fey-Montilliez ;
- Délégué municipal au BPA ;
- Délégué municipal pour la Biodiversité et les Castors ;
- Délégué municipal pour la renaturation du Sauteru.

**Gaudard Xavier**

- Délégué municipal à VALORSA ;
- Délégué municipal à l'AIEHJ ;
- Délégué municipal à la PCi Gros-de-Vaud ;
- Délégué municipal au SDIS Gros-de-Vaud. ;
- Délégué municipal à l'AECM (STEP Naz, Dommartin).

Gay-Crosier Thierry

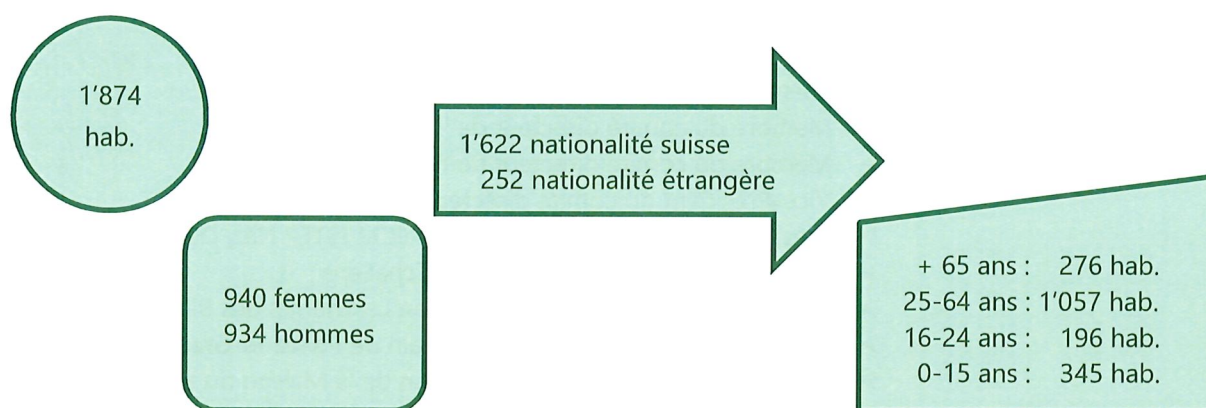
- Vice-président du comité directeur de la PCi Gros-de-Vaud ;
- Délégué municipal à l'ARASPE ;
- Membre du Codir du SDIS Gros-de-Vaud ;
- Délégué municipal à l'Association de communes pour la Ludothèque ;
- Délégué municipal au Conseil de la BRE ;
- Délégué municipal à l'AECM (STEP Naz, Dommartin) ;
- Délégué municipal à l'Association du Réseau Santé de la région lausannoise ;
- Délégué municipal à l'AIAE ;
- Délégué municipal à l'AG du groupement forestier de la Menthue ;
- Délégué municipal à la paroisse catholique de Bottens, sous le vocable de Saint Etienne.
- Délégué municipal à la paroisse de l'Eglise Evangélique Réformée de la haute Menthue.

Panchaud Lionel

- Délégué municipal à l'ASET ;
- Délégué municipal à l'ASIRE.

1.3 Administration

Au 31.12.2024, le **Contrôle des Habitants** et **Bureau des Etrangers** de Montilliez recensent :



Pendant l'année 2024, 138 personnes sont arrivées et 167 personnes ont quitté la commune. Montilliez a accueilli 25 naissances et compté 2 décès.



Durant cette année, la Municipalité a établi les rapports d'enquête dans le cadre des demandes de **naturalisation** de 2 citoyens, pour lesquelles elle a délivré un préavis positif.

Les projets de construction ont repris dès 2024 suite à la levée de la Zone réservée en octobre 2023. Ils sont régis par les règlements respectifs de la Police des constructions de nos quatre villages. Le projet d'unification de ces règlements a été transmis au canton pour examen préalable en octobre 2024 et sera soumis à l'enquête publique courant 2025.

A noter que 17 enquêtes ont été publiées en 2024, soit :

- 2 PAC air-eau à Poliez-le-Grand ¹⁾ ;
- 1 PAC géothermie à Poliez-le-Grand ;
- 1 transformation de bâtiment à Poliez-le-Grand ;
- 1 construction de halle artisanale et logement à Poliez-le-Grand ;
- 3 constructions de piscine à Naz, Poliez-le-Grand et Sugnens ;
- 1 création de local à la déchèterie Le Fauvez ;
- 1 construction de serre communale à Poliez-le-Grand ;
- 2 constructions de pergolas à Sugnens ;
- 1 construction de couvert à camions et installation d'une citerne 20'000 lt à Poliez-le-Grand ;
- 1 construction de garage et serre à Poliez-le-Grand ;
- 3 démolitions-constructions de bâtiments d'habitation à Naz et Poliez-le-Grand.

¹⁾ Suite à l'introduction par le canton d'un formulaire d'annonce non soumise à autorisation pour l'installation de PAC air-eau ou air-air, 3 projets de remplacement de chauffage ont par ailleurs pu bénéficier de cette procédure sans faire l'objet d'une mise à l'enquête.

Pour l'ensemble de nos 4 villages, ce sont 12 autorisations municipales qui ont été délivrées pour des réalisations de minime importance ; la pose d'installations photovoltaïques reste quant à elle soutenue puisque nous avons validé 28 annonces.

L'exécutif a été sollicité à maintes reprises durant l'année afin de représenter notre Commune dans plusieurs manifestations.

En mai, nous avons organisé un repas au refuge de Poliez-le-Grand pour l'ensemble du personnel de la commune ainsi que celles et ceux qui œuvrent de manière ponctuelle pour le bien de Montilliez.

La traditionnelle fête nationale a été organisée à Sugnens, à la place des Tires. L'Amicale des Pompiers de Poliez-le-Grand s'est chargée d'organiser le repas et nous avons pu profiter d'une belle soirée agrémentée d'une animation musicale, puis circassienne avant le feu patriotique.

L'accueil des nouveaux habitants et jeunes électeurs, organisé tous les deux ans, a eu lieu le vendredi 20 septembre, également sur le site de l'Alchimie à Sugnens. A cette occasion, nous avons présenté notre commune et ses sociétés locales aux participants, puis offert un apéritif amélioré.

L'année 2024 a vu se poursuivre la mise en œuvre de notre Plan Energie Climat Communal (PECC). Un déjeuner d'information a été organisé le 21 septembre à Sugnens par les membres de notre Commission PECC, durant lequel notre formulaire de demande d'octroi de subventions communales a été mis à la disposition de notre population. Le fonds disponible pour 2024 a permis de répondre positivement à 48 demandes de participation communale à diverses dépenses, telles que rénovations de bâtiments,



remplacements de systèmes de chauffage, abonnements pour les transports publics, acquisitions de vélos et voitures électriques.

1.4 Transports publics

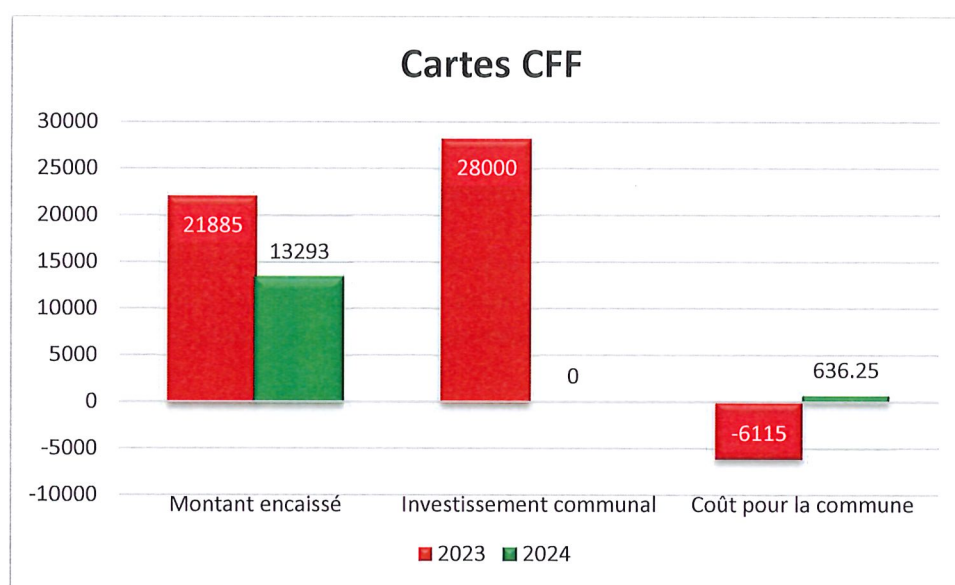
Cartes journalières dégriffées Commune

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les « cartes CFF Commune » sont devenues les « Cartes journalières dégriffées Commune ».

Voici les conditions de cette nouvelle offre :

- ✓ Les communes ne doivent plus acheter de coûteux sets annuels. Pour notre commune cela représentait jusqu'en 2023 2 sets à CHF 14'000.00 par set.
- ✓ Les cartes journalières dégriffées ne représentent plus un risque financier pour les communes, car seules les cartes vendues sont facturées.
- ✓ Accès au même contingent des cartes dégriffées Commune pour toutes les communes suisses via un login (application web) – 3'000 à 4'000 cartes sont disponibles chaque jour.
- ✓ La carte journalière dégriffée Commune est disponible :
 - de 6 mois à l'avance et au plus tard un jour avant la date du voyage.
 - à deux niveaux de prix (CHF 39.00 avec demi-tarif et CHF 52.00 sans demi-tarif).
 - niveau de prix inférieur : de 6 mois à au plus tard 10 jours avant la date du voyage et/ou 70% des cartes vendues.
- ✓ Les communes ne doivent ainsi plus tenir leurs propres indicateurs de disponibilités à jour. Le site www.cartejournaliere-commune.ch renseigne sur les disponibilités et le tarif des cartes.
- ✓ Réservation impossible, la commande est définitive.
- ✓ Une commission de 5% pour chaque carte vendue est versée à la commune.

Avec ce système, nous continuons à offrir une prestation à nos citoyens avec un léger gain financier pour la commune, sachant que le temps de traitement des demandes par notre personnel administratif est identique entre l'ancienne et la nouvelle version.





1.5 Communications

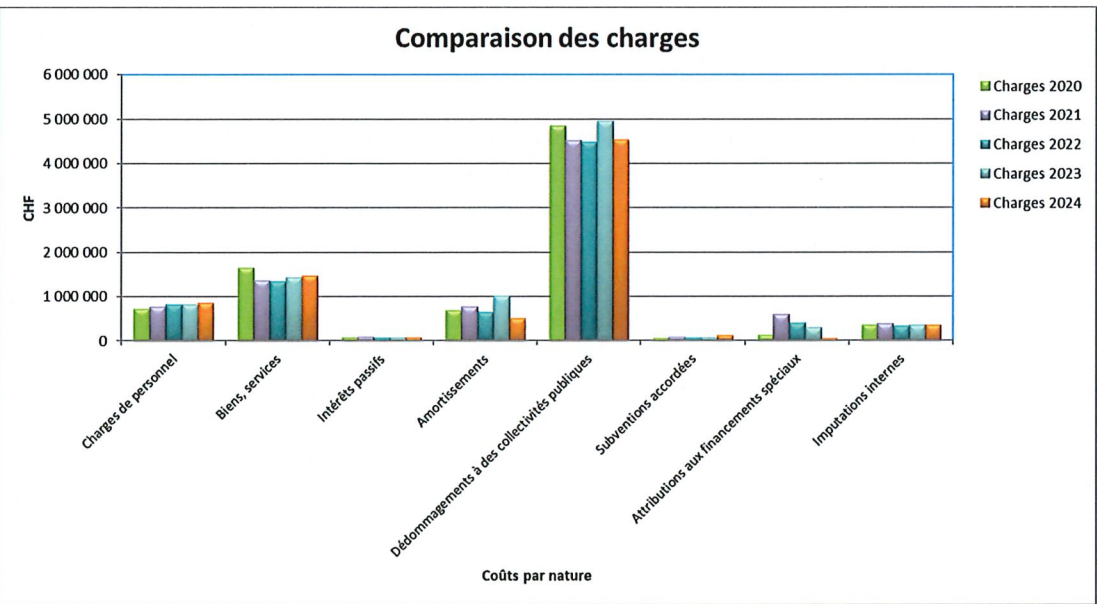


Deux éditions du « Quart d’Heure de Montilliez » ont été distribuées au printemps et à l’automne 2024.

2 Finances

2.1 Synthèse générale

En comparaison avec 2023, l’exercice 2024 se solde par une diminution globale de charges de CHF 1'020'211.09 générée principalement par le système péréquatif, les amortissements et les attributions aux financements spéciaux.

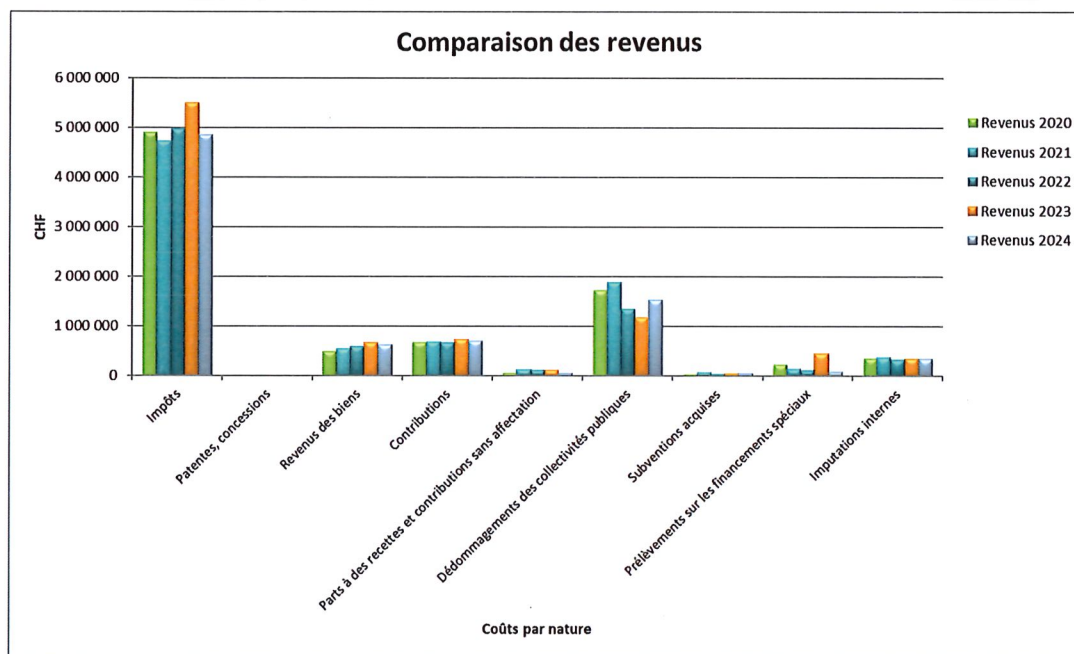


Légende : Histogramme de la comparaison des charges des 5 dernières années



2.2 Synthèse de nos revenus

L'exercice 2024 se solde avec une diminution globale des revenus de CHF 803'600.84. A noter que pour la première fois depuis la fusion, nous n'avons pas atteint notre cible au niveau des impôts des personnes physiques. Heureusement, les autres positions sous 210 compensent cette perte.



Légende : Histogramme de la comparaison des revenus des 5 dernières années

2.3 Compte de fonctionnement

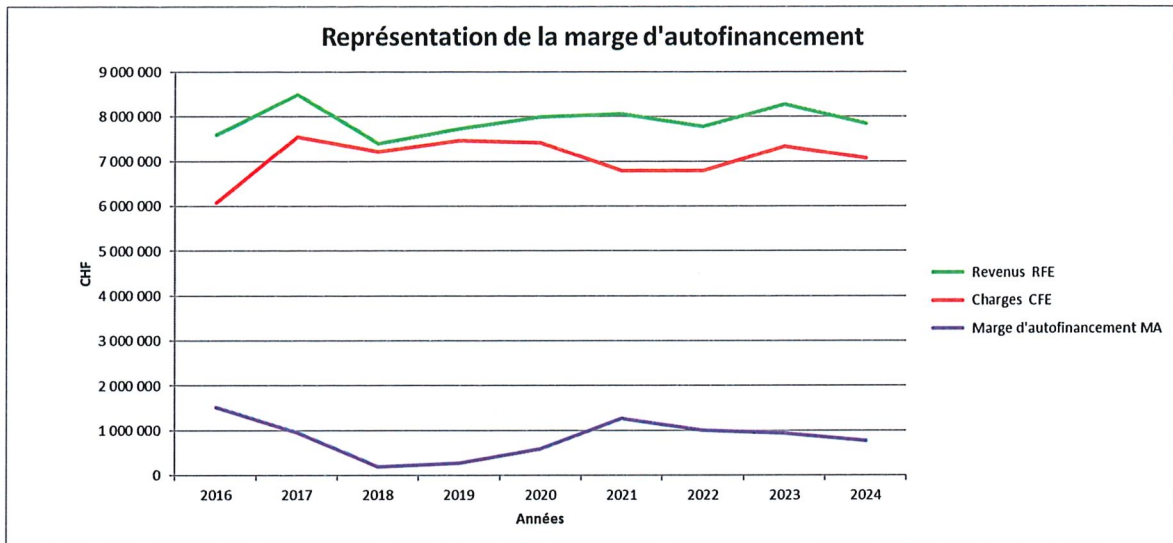
Avec un budget 2024 prévoyant un excédent de revenus de CHF 86'507.62, nous bouclons finalement l'exercice avec un excédent de revenus de CHF 303'117.87.

L'ASIRE a grandement contribué à ce bon résultat eu égard à la bonne maîtrise de ses charges et à la dissolution de fonds non compatibles avec MCH2.

Nous sommes satisfaits du résultat obtenu. La gestion permanente des deniers publics est une priorité pour la Municipalité. Cependant, cette dernière reste préoccupée par la volatilité de certains facteurs sur les finances communales. Ce résultat démontre le peu de levier dont elle dispose pour influencer ses résultats financiers.

Il est à relever la bonne maîtrise des charges sur lesquelles la Municipalité possède encore une certaine marge de manœuvre. Par contre, comme déjà porté à la connaissance du Conseil communal, il est difficile de maîtriser les nombreux postes pour lesquels les coûts nous sont facturés à l'habitant.

L'évolution de la marge d'autofinancement est à la baisse. Etablie à 11.30 en 2023 passe à 9.86 en 2024. Ceci est dû au fait que, malgré une hausse de nos revenus, les charges n'ont pas diminué dans les mêmes proportions, péjorant ainsi faiblement notre marge.



Légende : Evolution 2016-2024 de la marge d'autofinancement en lien avec les revenus et charges épurés

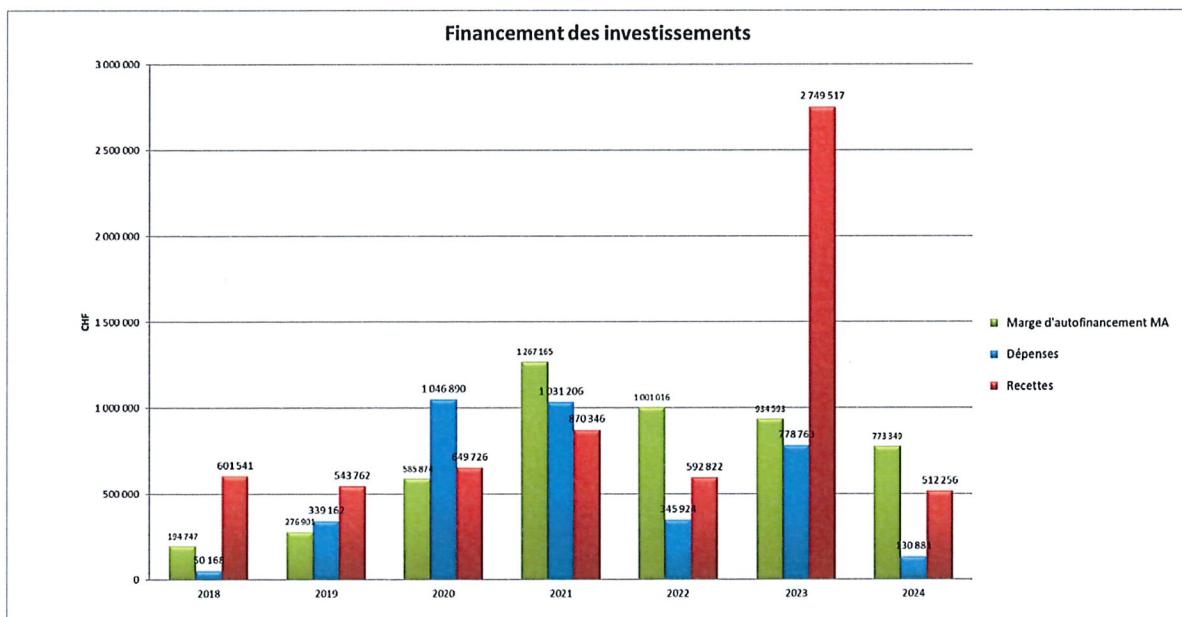
2.4 Investissements

La mise en relation des dépenses tirées du plan d'investissement et de la marge d'autofinancement calculée sur les comptes de fonctionnement, ajoutées à l'endettement actuel, a déterminé l'endettement maximum en cours de législature de CHF 12'699'712. Tenant compte de la marge d'erreur possible liée aux hypothèses émises, le Conseil communal a validé la proposition de la Municipalité de fixer le montant du plafond d'endettement à CHF 18'500'000.- pour cette législature.

2024 fut une année qui a vu des investissements effectués à travers différents préavis municipaux, dont les plus importants :

- Acquisition d'un nouveau véhicule de voirie
- Assainissement de l'étang de Dommartin
- Relance de l'étude pour la rénovation de l'Auberge.

Il est à relever que ces investissements ont été financés par la trésorerie et que la Municipalité n'a pas eu à recourir à des emprunts auprès d'établissements financiers.

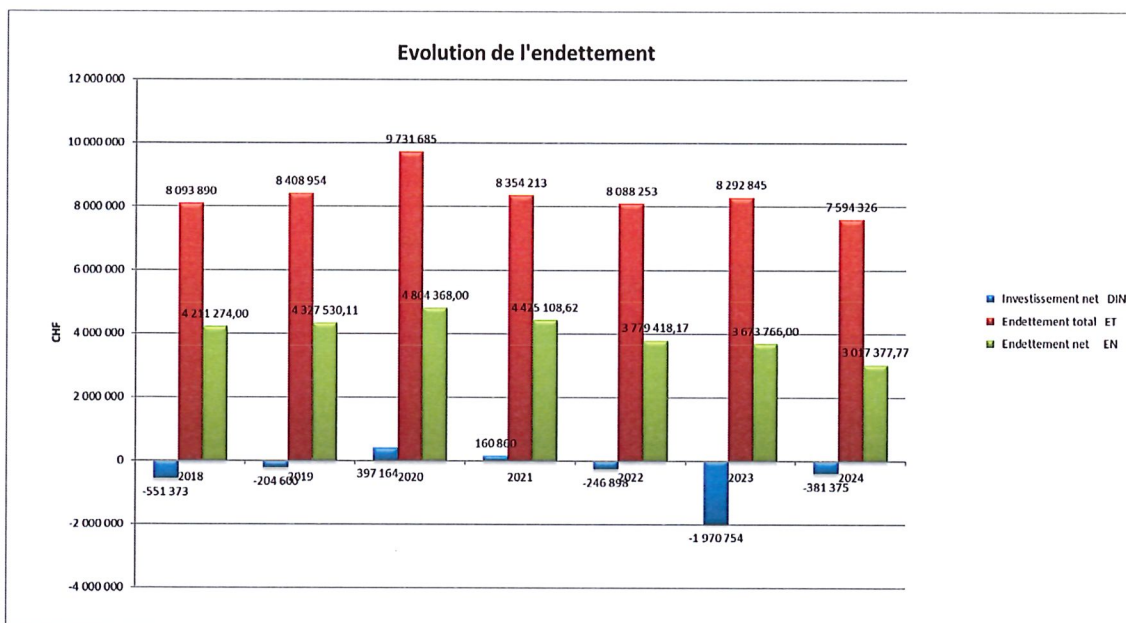


Légende : Evolution 2018-2024 du financement des investissements



2.5 Endettement

Grâce à nos efforts, la diminution de l'endettement net se poursuit pour s'établir à CHF 3'017'377.



Légende : Evolution 2018-2024 de l'évolution de l'endettement

3 Domaines et bâtiments

3.1 Forêts

3.1.1 Groupement forestier

Les comptes de l'année 2024 bouclent avec un excédent de produits de CHF 119.87.

Après adoption des comptes par le comité, le bénéfice est viré au capital dont le solde est de CHF 207'621.38 au 1^{er} janvier 2025.

Les comptes sont scindés en 3 parties :

- Administration
- Exploitation des forêts
- Plaquettes forestières du Jorat.

➤ Administration

Ce poste englobe les charges générales d'administration pour lesquelles les communes participent selon la clé de répartition statutaire, soit moitié selon la surface, moitié selon les heures du garde.

Le total des coûts atteint CHF 189'960.20. La participation nette à charge des membres est de CHF 187'664.65 une fois déduits quelques menus remboursements et la contribution de l'Etat pour les tâches REMUN de CHF 61'729.- (CHF 66'729.- ./ TVA CHF 5'000.-, la différence par rapport à 2023 et au budget provient de la modification du taux de TVA).



Les prévisions budgétaires sont majoritairement respectées, voire inférieures puisque le coût à charge des communes se situe en dessous du budget. Les commentaires suivants sont apportés :

- 110.304.0 : le Conseil d'administration de la caisse de prévoyance CIP a décidé d'une redistribution aux employeurs de 0,5% des salaires cotisants au vu de la performance enregistrée par cette caisse. Les employés sont pour leur part gratifiés d'un versement sur leurs comptes individuels de préfinancement.
- 110.310.0 : en fonction des charges 2023, le budget était certainement surévalué.
- 110.311.0 : les dépenses comprennent l'achat d'un téléphone portable iPhone 14, qui fait suite à la remarque de la commission de gestion sur les comptes 2023. Le garde est dorénavant atteignable au numéro 077 404 92 11.
- 110.318.0 : comprend pour CHF 859.39 de prestations d'aides au garde pour du martelage en zones difficiles.

➤ **Exploitation des forêts**

La partie « Exploitation forêts » touche les propriétaires forestiers gérés en pot commun. La présentation comptable permet d'analyser le résultat des différents centres de coûts. Ce poste laisse globalement apparaître un surplus de produits de CHF 119.87 sur un total de CHF 888'893.05 après participation demandée aux communes de CHF 72'640.- (CHF 80.-/ha contre CHF 100.-/ha en 2023).

Des subventions sont enregistrées dans les domaines suivants :

- Subvention « gibier »	CHF	2'432.45
- Subventions soins aux jeunes peuplements	CHF	75'517.70
- Subvention soins aux jeunes perchis (motion Fässler)	CHF	130'352.80
- Subvention dégât aux forêts ¹⁾	CHF	178'580.40
- Subvention entretien forêts de protection ¹⁾	CHF	54'652.65
- Subvention projets de biodiversité	CHF	89'481.65
Total (HT)	CHF	<u>531'017.65</u>

¹⁾ dont CHF 61'400.80 TTC à recevoir pour les dégâts aux forêts et CHF 17'296.- TTC pour les projets en forêts protectrices, ce qui correspond à la contrepartie de CHF 78'696.80 figurant au compte de l'actif du bilan no 9144.0.

Le groupement forestier de la Menthue participe au projet "MyGardenOfTrees", <https://www.fr.mygardenoftrees.eu/les-essais/macro-jardins>. Ce projet européen, composé de volontaires, permet de mettre en place des essais de provenance à grande échelle sur le hêtre (*Fagus sylvatica* spp *sylvatica* et spp *orientalis*) et le sapin (*Abies alba* et *nordmanniana*). Ces espèces sont semées sur des centaines de petites surfaces forestières à travers l'Europe. L'objectif du projet est de fournir un outil d'aide à la décision qui permette aux professionnels de la forêt d'identifier des provenances viables pour leurs forêts. Les graines des hêtres et des sapins sont semées en forêt sur une petite surface de 100 à 150 m², (4 petits carrés) appelée "micro-jardin", et leur développement est observé pendant cinq ans. Le site choisi se trouve à Villars-Tiercelin, à côté de la maison forestière.



En résumé, les participations versées par les communes (postes 110.452.0 et 3209.452.0) sont les suivantes :

	Nbre ha	Part administrative	Part exploitation	
Bottens	55	15'586.30	4'400.00	19'986.30
Hermenches	92	13'470.00	7'360.00	20'830.00
Jorat-Menthue	415	49'002.30	33'200.00	82'202.30
Montilliez	176	26'082.70	14'080.00	40'162.70
Poliez-Pittet	170	23'532.35	13'600.00	37'123.35
Totaux	908	127'664.65	72'640.00	200'304.65



En 2024 la pullulation des scolytes typographes est toujours bien présente. Les peuplements forestiers de toutes les communes sont atteints.

Chantiers secteurs de protection et sécurité avec la DGMR

Plusieurs chantiers en secteur de protection et le long des axes routiers sous responsabilité de la Direction générale de la mobilité des routes se sont déroulés tout au long de l'année, comme pour 2023. Ces travaux ont exploité sur les différents secteurs. Les bois exploités feuillus et résineux sont destinés majoritairement au bois d'énergie.

Convention avec les propriétaires privés

Les propriétaires privés sous convention avec le groupement forestier de la Menthue sont toujours plus nombreux, ceci représente pour certains d'entre eux une alternative pour ne pas devoir se séparer d'un patrimoine familial. Les conventions sont déposées auprès de l'inspection des forêts à Cugy, chez Monsieur l'inspecteur Gil Loetscher.

➤ Plaquettes forestières du Jorat

Le loyer pour le dépôt à plaquettes à Poliez-Pittet est refacturé à l'entreprise Schmuki.

3.1.2 Les forêts de Montilliez en quelques chiffres

380m ³	Chablis et bois résineux d'industrie résultant de : - foyers de bostryche - casse suite aux intempéries, mise de bois	Total de 186 heures de travail du garde-forestier
-------------------	---	---



La mise de bois 2024 en présentiel et l'invitation adressée à nos administrés par l'envoi d'un tous ménages offrant la possibilité de commander son bois a de nouveau fonctionné. Les demandes ont été traitées via le garde-forestier et les coupes ainsi que la préparation des tas de bois réalisées par une entreprise de la région. Les moules, soit 4 m³, sont à nouveau traités en tas. Ce travail est confié aux employés communaux qui sont aidés par des personnes auxiliaires de la commune. La vente 2024 se monte à CHF 12'104.-, y compris la vente des sapins de Noël.

322 Pâturage de Sugnens

Durant l'estivage 2024, nous ne relevons aucun changement notable concernant la gestion du bétail sur le site, soit génisses et vaches allaitantes, arrivées dès fin avril. La saison 2024 a été difficile à gérer tout au long de la période d'estivage ; en effet, l'année a été contrairement à la précédente plutôt pluvieuse, la météo capricieuse a impacté la quantité d'herbe, ce qui nous a obligés à donner du foin au bétail. Nous avons pu compter sur deux collaborateurs pour gérer le pâturage durant la saison : MM. Jules Jeanneret pour l'entretien des parcs et Fritz Hänni pour la surveillance du bétail.

350 Auberge communale

La Municipalité a débuté la procédure pour organiser un concours d'architecture avec la collaboration du bureau Decroux & Piccolo et a présenté un préavis au Conseil communal début 2024 afin d'obtenir le crédit nécessaire à son financement.

Un préavis distinct traitera du crédit destiné à la réalisation des travaux sur base des soumissions rentrées.

362 Grande salle de Poliez-le-Grand

Un éclairage de la scène a été installé.

363 Grande salle de Sugnens

L'appartement de Mme Barras a été rénové suite à son départ. Les sols ont été refaits et des travaux de peinture ont été réalisés au niveau des murs et des fenêtres. Les nouveaux locataires ont fourni, à leur charge, la cuisine et le chauffage.

369 La Carrée à Sugnens

Les velux et une partie des installations sanitaires ont été changés.

Les fenêtres seront remplacées en 2025.

370 Pressoir de Dommartin

L'association Amis'Domm, moyennant participation financière de la commune, a remis le pressoir en fonction. Son inauguration a eu lieu en automne.

373 Refuge de Poliez-le-Grand

Au vu de l'engouement pour la location de ce refuge désormais raccordé au réseau électrique, nous avons procédé à l'installation d'un lave-vaisselle.



L'accès à nos bâtiments communaux a été également modernisé : notre bâtiment de l'administration, la voirie, les grandes salles, la déchèterie et le refuge ont bénéficié durant cette année du remplacement des cylindres mécaniques des portes par un système de cylindres et clés électroniques. Chaque clé pouvant être programmée en fonction des besoins des utilisateurs, c'est un moyen sûr d'accorder les accès aux différents sites, tout en réduisant le nombre de clés en circulation.

4 Travaux

4.1 Routes – Entretien

Seul de l'entretien courant a été effectué sur les routes de nos 4 villages en 2024.

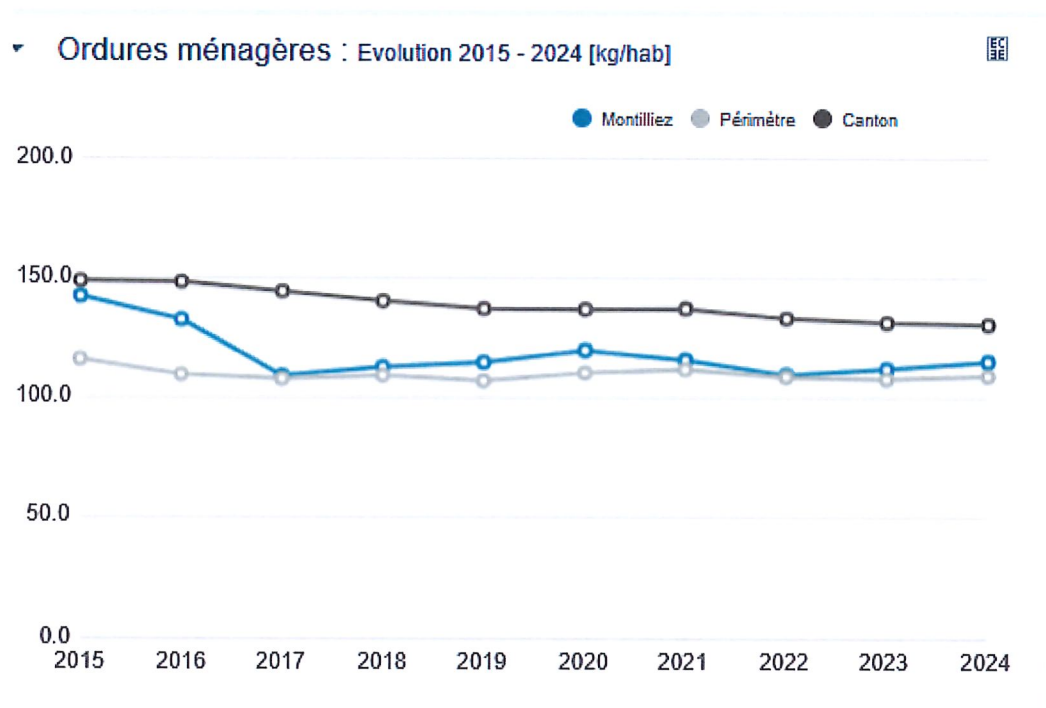
Plusieurs études et analyses sont en cours, à savoir :

- l'état de santé des chemins AF sur tout le territoire communal,
- l'élargissement du trottoir à la route d'Echallens à Poliez-le-Grand,
- la sécurisation de la croisée au chemin des Carres à Sugnens,
- la sécurisation du croisement accidentogène RC 501 - rte Dommartin/Sugnens (croisée du poulailler) ; à la suite de plusieurs accidents de la circulation des STOP seront mis en place pour sécuriser le site dans un premier temps.

4.2. Cimetières

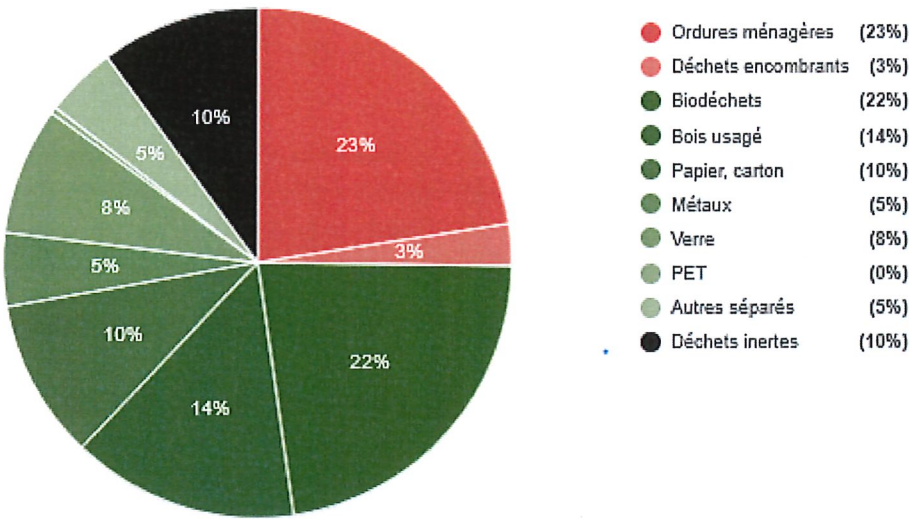
Pour les cimetières de nos 4 villages, rien de particulier à signaler à part l'entretien courant qui a été effectué.

4.3 Ordures + déchets communaux





▼ 2024 : Répartition déchets en [%]



Taux de collecte séparée : 64,6 %

Evolution 2015 - 2024 Voir informations ci-dessous



Année	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Population	1 874	1 894	1 895	1 883	1 857	1 819	1 781	1 731	1 698	1 656
Taux de collecte séparée	64,6 %	64,9 %	63,7 %	64,2 %	63,7 %	64,6 %	62,3 %	63,9 %	60,8 %	64,4 %
Ordures ménagères [t]	216,00	212,51	207,96	218,18	222,55	208,91	201,04	189,16	225,14	235,53
Commune [kg/hab]	115,3	112,2	109,7	115,9	119,8	114,8	112,9	109,3	132,6	142,2
Périmètre [kg/hab]	109,3	107,9	108,8	112,0	110,5	107,0	109,4	107,9	109,6	116,0
Canton [kg/hab]	130,7	131,4	133,2	137,2	136,8	137,2	140,2	144,2	148,2	148,6

A noter : une légère augmentation de 3.1 kg d'ordures ménagères par personne sur l'année 2024.

4.4 Réseau d'égouts et épuration

Un système d'intervention par zone a été mis en place sur deux ans pour le suivi d'entretien du réseau EC et EU. En 2024, ce sont les réseaux de Sugnens et Naz qui ont fait l'objet de nettoyage et quelques tronçons ont pu être réparés lors des contrôles. Les tronçons défectueux ont également été remis en état. Les barrières du dessableur qui se trouve sur le Sauteru ont été changées.

La régionalisation de l'épuration région Echallens – Talent sera régie par la nouvelle association ASET (Association intercommunale épuration Echallens Talent).

Comme annoncé dans le précédent rapport de gestion, les travaux préparatoires continuent. Le programme établi est respecté, l'acquisition d'une partie du terrain voisin bloque toujours la mise à l'enquête mais ne freine pas l'avancement de l'étude. Le projet est toujours confié aux bureaux d'ingénieurs Ribi SA, Perret-Gentil SA et EMG-Elektroprocess SA qui ont formé un consortium nommé « Triton ». L'étude de vente de biogaz a été conclue avec la société Holdigaz par la signature du contrat en 2024. L'ensemble est toujours chapeauté par le bureau Holinger SA qui officie comme BAMO. L'étude pour la pose de panneaux photovoltaïques est pour l'instant mise en attente.



La STEP de l'AECM, qui épure les eaux de Naz et Dommartin, n'est pas encore concernée par une régionalisation. Les travaux pour la soufflante ainsi qu'un socle pour celle-ci ont bien eu lieu en 2024. Une fuite d'eau à l'intérieur du bâtiment a aussi dû être traitée. Après ces travaux de réparation, force est de constater que la totalité des conduites d'eau potable de la STEP devront être revues en 2025 et des travaux de maintenance devront également avoir lieu. Dans l'ensemble, le fonctionnement de la STEP est très satisfaisant.

La STEP d'Echallens, en collaboration avec Villars-le-Terroir, est toujours en fonction. Des travaux d'entretien sont inévitables pour assurer son fonctionnement dans l'attente de la nouvelle entité, ce qui engendre des frais un peu plus importants que ce qui avait été budgétisé. Il est pris soin de limiter ceux-ci tout en prévoyant de pouvoir réutiliser les composants dans la nouvelle STEP.

4.5 Eclairage public

Le réseau fonctionne toujours dans sa totalité au moyen d'un éclairage LED, avec un abaissement de son intensité de 23h00 à 5h00. Tout comme en 2023, les pannes qui ont été décelées durant l'année ont été réparées assez rapidement. Cependant, si certaines ont pris du retard, cela est dû aux délais de livraison des composants de réparation. La Municipalité rappelle que si une panne est constatée sur un candélabre, il y a lieu d'avertir le municipal en charge ou le greffe, qui transmettra l'information à la Romande Energie afin d'y remédier.

4.6 Aménagement du territoire

Les deux dossiers relatifs à la révision du plan d'affectation communal (PACom) et nouveau règlement de la Police des constructions ont été traités conjointement par le bureau Alpha-Géo à Echallens.

Le nouveau règlement unifié des constructions a fait l'objet de nombreuses relectures par la commune. Il a également été soumis à la Commission d'urbanisme, au Conservateur des monuments et sites et au STI d'Echallens.

Les deux documents ont été envoyés au canton pour un examen préalable en octobre. Nous espérons un retour de sa part en début d'année 2025 et une mise à l'enquête au courant du printemps 2025.

5 Instruction publique et cultes

5.1 ASIRE

5.1.1 Codir

Le Comité de direction exerce, dans le cadre de l'activité de l'Association, les compétences attribuées aux Municipalités afin d'atteindre les buts de l'ASIRE, à savoir pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les degrés primaire et secondaire des enfants domiciliés sur le territoire des communes associées, conformément aux dispositions légales en la matière, notamment de la LEO et du RLEO.

Il s'agit en particulier de la mise à disposition et de la gestion des locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement, ainsi que les transports scolaires et les devoirs surveillés. De plus, d'autres activités parascolaires telles que les restaurants scolaires, l'accueil des élèves en dehors des heures d'école, sont possibles si elles s'inscrivent dans un cadre d'intérêt régional.

Afin d'assurer la mission ci-dessus, le Comité de direction a siégé 22 fois et 10 préavis ont été traités.



5.1.2 Bâtiments

Parc immobilier scolaire : au 1er janvier 2014, le périmètre de l'ASIRE comptait 35 sites scolaires différents. Conformément à ce qui a été planifié dans le cadre de la Vision2020, et ensuite repris dans l'Ambition2030, au 31 décembre 2023, ce chiffre se monte à 18 sites scolaires.

Ainsi, au 31 décembre 2024, l'ASIRE est propriétaire des sites suivants :

- Collège des 7 Fontaines, Bercher
- Collège de Court-Champ, Echallens
- Collège des Trois Sapins (extension), Echallens
- Collège d'Etagnières, Etagnières (lot PPE)
- Collège de Goumoëns, Goumoëns (lot PPE)
- Collège intercommunal, Poliez-Pittet
- Collège de Thierrens
- Collège de Villars-le-Terroir
- Collège du Verger, St-Cierges.

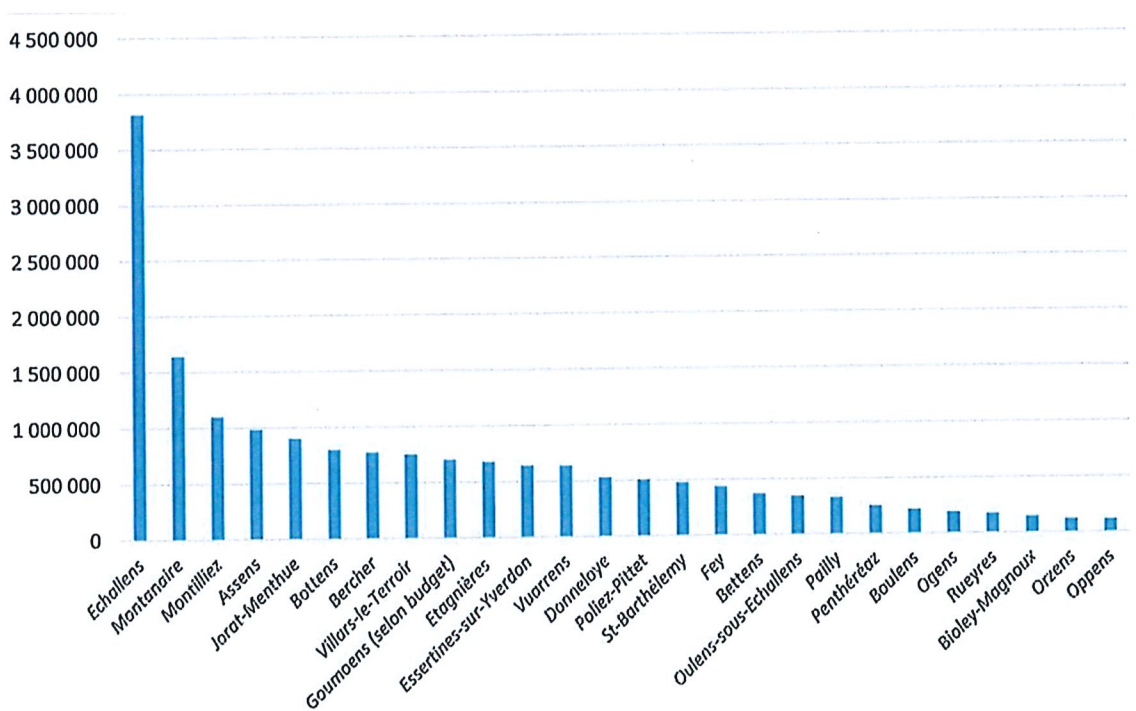
5.1.3 Population et élèves

Entre 2023 et 2024, la population a augmenté de 947 habitants (+3.20%) et de 52 élèves (+1.20%).

Le coût par habitant a augmenté de CHF 13.06 (+2.30%) et le coût par élève de CHF 174.07 (+4.26%).

Le nombre d'élèves total dans le périmètre de l'ASIRE est de 4'152.

La Commune de Montilliez est la 3^{ème} contributrice financière au fonctionnement de l'ASIRE après celles d'Echallens et de Montanaire.



Histogramme des contributions au financement de l'ASIRE.



5.1.4 Conseil d'Etablissement

Le Conseil d'Etablissement est un lieu d'échange, d'information, de réflexion et de proposition émanant des différents acteurs de la vie scolaire. Il résulte d'une conséquence directe de la modification de la LEO (Loi sur l'Enseignement Obligatoire) acceptée par le peuple vaudois en 2011.

Historique : en 2014, 2 Conseils d'Etablissements avaient été constitués pour répondre à la modification de la LEO et conformément au préavis 04-2014. Le CEt NORD (établissement primaire et secondaire Bercher - Plateau du Jorat) et le CEt SUD (établissements Emile Gardaz et Trois-Sapins) ont fonctionné jusqu'en 2019-2020, mais une réorganisation a été nécessaire lors de la création du nouvel établissement primaire Villars-le-Terroir - Poliez-Pittet. À la suite de réflexions pour repenser l'organisation du futur CEt, le préavis 06-2020 concernant le règlement du Conseil d'Etablissement de l'ASIRE a été présenté et approuvé par le Conseil intercommunal de l'ASIRE le 23.06.2020. Ce préavis a abrogé l'ancien règlement de 2014.

Ainsi, le nouveau Conseil d'Etablissement de l'ASIRE est une seule entité de 32 personnes pour 4 commissions représentant les 4 établissements scolaires. Ces commissions sont constituées par des représentants des milieux professionnels, politiques, des parents d'élèves scolarisés dans l'établissement et des représentants de la société civile. Chaque commission est composée de 8 personnes. Le CEt s'est réuni à 4 reprises conformément au règlement ad'hoc.

Le rapport de gestion complet de l'ASIRE est à disposition sur le site www.asire.ch

5.2 Cultes

5.2.1 Gestion des organistes

Les Communes de Bottens, Jorat-Menthue, Montilliez et Poliez-Pittet ont fonctionné selon la Convention établie en 2019. Pour rappel, Montilliez, commune boursière, est responsable de la gestion administrative des organistes. Nos frais liés à cette gestion sont facturés aux trois autres communes selon une clé de répartition.

6 Police

6.1 Corps de police

En 2024, ce sont 151 événements qui ont concerné notre commune, chiffre relativement bon par rapport à la moyenne communale/cantonale, mais en hausse. En voici un aperçu :

Vol de/dans véhicules	1	-
Accidents de circulation avec animal	10	↓
Dommages à la propriété	2	↓
Accidents de circulation entre véhicules	11	↑

Véhicules suspects	4	↑
Cybercriminalité	10	↓
Vol par effraction	6	
Incendie	1	

Les statistiques vaudoises de la criminalité et de la circulation sont à consulter sur le site <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-jeunesse-de-lenvironnement-et-de-la-securite-djes/police-cantonale-vaudoise-polcant/statistiques>



Des contrôles de vitesse sont effectués régulièrement par la gendarmerie au moyen de radars mobiles et nous constatons que les résultats sont toujours satisfaisants :

Lieu	Date/heures	Nbre véhicules contrôlés	Dénonciations	Taux infraction
Poliez-le-Grand Rte de Bottens	14.03.2024 9h30 - 11h45	361	17	Montilliez : 4.71 % Canton : 3.20 %
Poliez-le-Grand Rte de Bottens	30.05.2024 14h50 - 16h30	308	7	Montilliez : 2.27 % Canton : 2.60 %
Poliez-le-Grand Rte de Bottens	22.10.2024 06h35 - 08h45 31.10.2024 10h00 - 12h45	735	4	Montilliez : 0.54 % Canton : 2.05 %

Par le biais des réseaux sociaux, abonnez-vous et restez au courant des dernières actualités de la Police Cantonale en matière de prévention et de sécurité :

<https://www.facebook.com/policevd>

<https://twitter.com/policevaudoise>

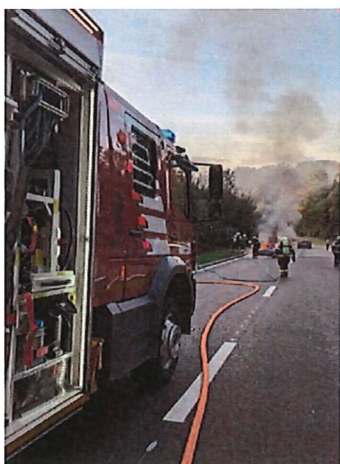
<https://www.youtube.com/user/policeVD>

<https://instagram.com/policevd/>

Il est possible de s'abonner à la Newsletter mensuelle par inscription sur le site internet votrepolice.ch.

6.2 Défense contre l'incendie

L'année 2024 a été marquée par l'engagement continu des sapeurs-pompiers du SDIS du Gros-de-Vaud, qui, chacune et chacun en tant que volontaires, ont répondu présents aux nombreux défis auxquels ils ont dû faire face. Cette volonté constante de servir, de protéger et de garantir la sécurité d'autrui constitue la pierre angulaire des Services de Défense Incendie et Secours.





Il a été poursuivi et a optimisé la méthodologie de planification introduite ces dernières années. L'objectif principal étant de renforcer les synergies entre les différents domaines d'instruction afin de limiter le nombre d'exercices tout en garantissant un niveau de compétence élevé.

Le tableau des compétences, mis en place en 2023, a permis d'affiner la gestion des affectations et d'assurer une meilleure vision des besoins de chaque membre du SDIS.

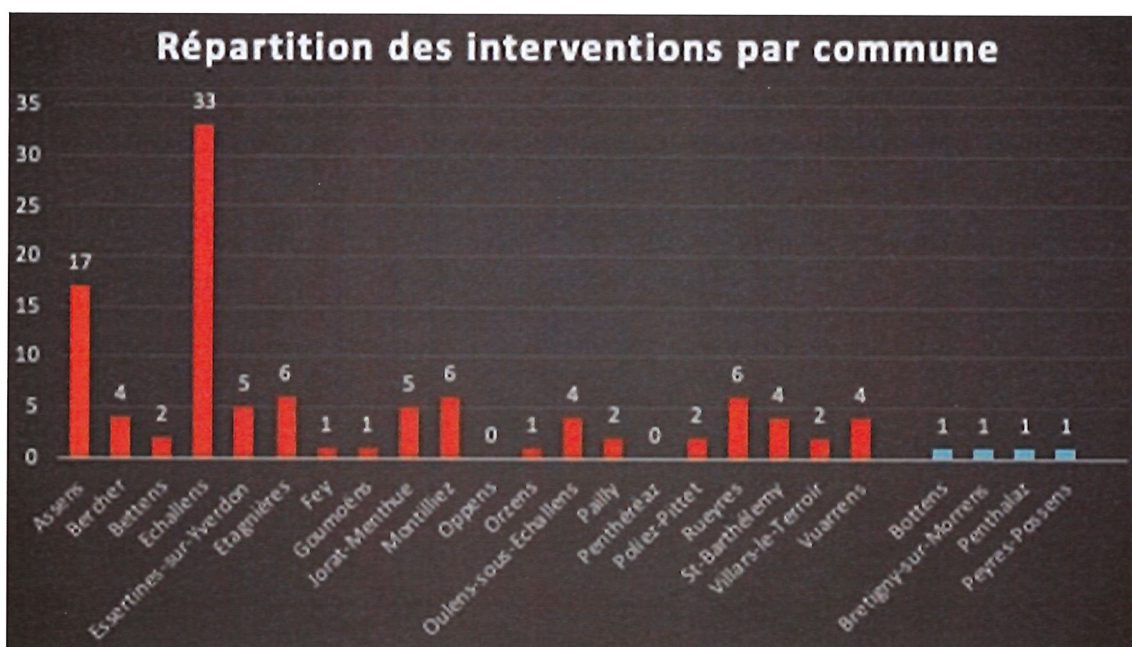
Du côté des opérations se poursuivent l'élaboration et la mise en œuvre de notes opérationnelles afin de mieux anticiper et coordonner les actions.

Ces notes ont couvert notamment : les manifestations et événements locaux nécessitant une vigilance accrue, les chantiers d'importance et fermetures de routes impactant les déplacements, l'amélioration des plans d'intervention, avec l'élaboration d'un document répertoriant les emplacements équipés de cylindres à clés et facilitant leur prise en compte lors des interventions.

L'analyse des interventions de cette année montre plusieurs tendances marquantes :

un quart des interventions concerne des feux, allant des feux de véhicules (8 interventions), à des feux de végétation (5 interventions), en passant par des feux intérieurs (4 interventions) ou encore de cheminées (2 interventions), pour ne citer que ces chiffres.

Les inondations ont également nécessité de nombreuses mobilisations, avec 13 interventions d'origine technique et 7 liées à des éléments naturels. Echallens reste la commune avec le plus grand nombre d'interventions, suivie par Assens, qui doit principalement cette deuxième place aux accidents et pollutions sur la route cantonale.



CHF 27.99 c'est le coût annuel à l'habitant, montant qui est en très légère augmentation mais reste globalement contenu.

6.3 Protection civile du Gros-de-Vaud – « les Castors »

Pour suivre la PCI du Gros-de-Vaud tout au long de l'année, reportages, photos, vidéos, et autres publications sont à voir sur les réseaux sociaux Facebook et chaîne Youtube, ainsi que sur le site internet www.pci-gdv.ch

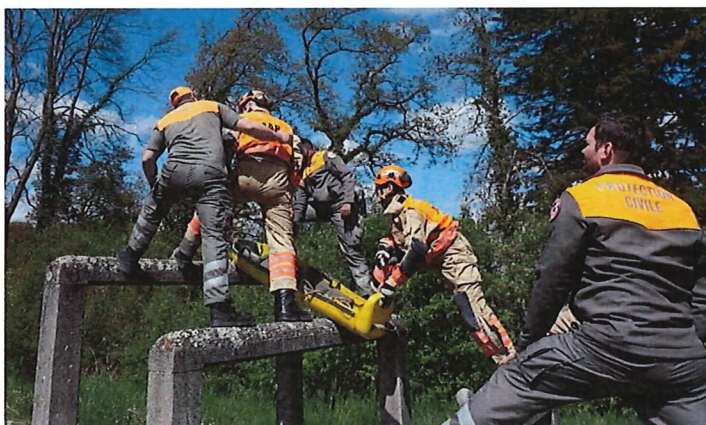
En 2024, l'accent a été mis sur la formation et l'amélioration des capacités opérationnelles, avec notamment l'intégration des nouvelles recrues et le renforcement des compétences des cadres.



Les interventions ont été plus discrètes, avec la finalisation de l'opération INOPIA et de ses points de rencontre d'urgence (PRU) par crainte de pénurie d'énergie, la réception du Président du Grand Conseil à Froideville, ainsi que l'engagement dans une battue à Concise en appui de l'ORPC Jura Nord Vaudois.

La Formation d'Intervention Régionale (FIR) a, quant à elle, bénéficié d'un exercice interrégional d'ampleur, favorisant la coordination avec nos régions voisines.

Grâce à l'investissement de chacun, l'ORPC continue d'assurer ses missions au service de la population avec efficacité et engagement. En parallèle, l'ORPC du Gros de Vaud a continué de suivre le développement du projet TETRIS (réforme de la Protection civile vaudoise) avec notamment le développement et la proposition d'une 3ème voie intitulée « synergies renforcées ».



Le bataillon de Protection civile du Gros-de-Vaud est composé d'un État-major réduit et de deux compagnies, chacune organisée selon la même structure :

- une section logistique (matériel, constructions, transport, cuisine),
- une section aide à la conduite (préposés à la conduite),
- une section appui (pionniers) composée de trois groupes,
- une section assistance, comprenant deux groupes assistance et un groupe dédié à la protection des biens culturels (PBC).

En 2024, 11 nouvelles recrues ont rejoint l'ORPC après avoir suivi leur formation de base à Gollion.

Au total, 255 astreints, dont 17 volontaires, composent aujourd'hui notre bataillon de Protection civile (contre 292 en 2023).

Cette année a été rythmée par la présence de la milice (astreints de Protection civile) dans des services d'instruction. Ces services comprennent l'entretien des infrastructures, du matériel et des véhicules, ainsi que l'organisation des semaines de contrôle des abris. Ils incluent également les cours de répétition en compagnie, qui rassemblent plus d'une centaine de personnes pendant plus d'une semaine. La charge moyenne que cela représente par astreint est de 7,02 jours de service (cours de répétition uniquement) répartis sur l'année complète. Si on ajoute les interventions en faveur de la collectivité et les interventions en situation d'urgence, la moyenne passe à 7,22 jours par incorporé dans notre région.

Une spécialité pour l'année 2024, dans la continuité de 2023, a été la semaine de formation technique pour les cadres qui a vu des répétitions pour tous les domaines de la protection civile ainsi que les bonnes pratiques méthodologiques.

Une vaste campagne d'élimination du matériel obsolète a été menée par le canton. Parallèlement, il a finalisé le changement des tenues et l'ensemble des astreints est désormais équipé de la tenue 15. Cette transition marque une étape importante dans la modernisation de la Protection civile vaudoise et de notre ORPC, assurant une meilleure uniformité et fonctionnalité pour les engagements futurs.



Diverses instructions à la fonction

Formation d'Intervention Régionale (FIR). Cette année, la FIR de notre région a réalisé un service en commun avec celles de Jura Nord Vaudois et Broye-Vully. Après une phase de préparation visant à renforcer la coordination interrégionale, les cadres se sont réunis la veille du cours afin d'optimiser l'encadrement et la transmission des connaissances.

Intervention en faveur de la collectivité (IFC) - Réception du Président du Grand Conseil vaudois à Froideville

Le temps d'une journée, la commune de Froideville est devenue le centre du canton de Vaud, accueillant la traditionnelle réception en l'honneur du Président du Grand Conseil vaudois, Jean-François Thuillard. Cet événement d'envergure a mobilisé de nombreuses ressources afin d'en assurer le bon déroulement, notamment grâce à l'engagement de l'ORPC du Gros-de-Vaud. L'ORPC a été sollicitée pour plusieurs missions essentielles, allant de la mise en place des parkings et de l'exploitation d'un poste de commandement, à la sécurisation générale de la manifestation. Un effort particulier a été porté sur la régulation et la sécurisation du trafic tout au long du cortège du Président, afin de garantir le bon déroulement des festivités dans les meilleures conditions de sécurité.

L'événement s'est déroulé sans accroc, offrant à la commune de Froideville et à ses invités un moment solennel et parfaitement orchestré.

L'ORPC a été mobilisée en renfort pour une recherche de personne disparue à Concise.

Dans le cadre de l'opération INOPIA (panne/pénurie d'énergie), l'ORPC du Gros-de-Vaud a poursuivi les travaux engagés les années précédentes afin de finaliser la mise en place des points de rencontre d'urgence (PRU) au sein du district.

CHF 22.42 c'est le coût annuel à l'habitant, montant qui est en légère baisse.



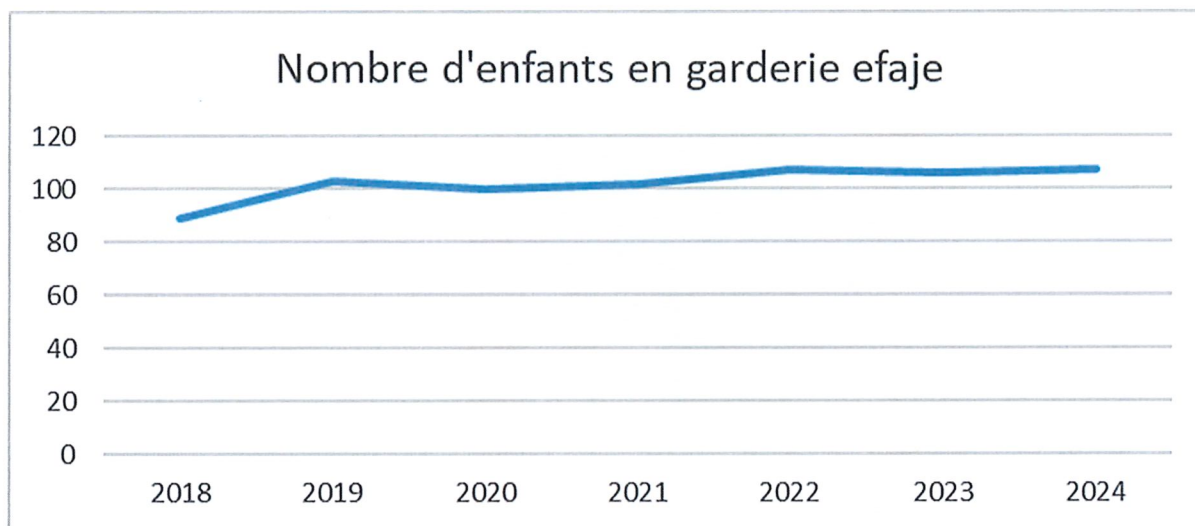
7 Sécurité sociale

7.1 EFAJE - <http://efaje.ch/>

(Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs)

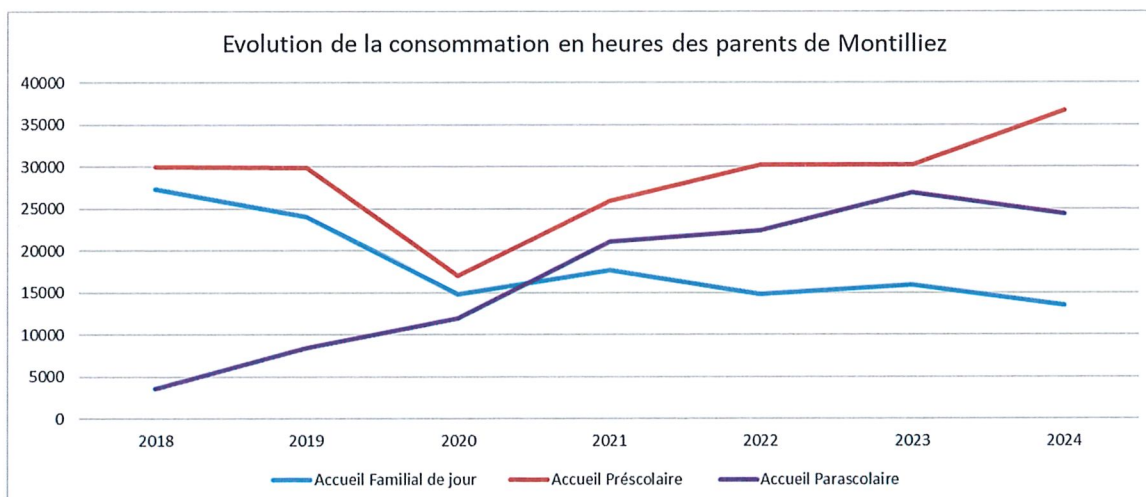
La volonté est de contenir au maximum les coûts pour les communes ; rappelons que l'augmentation de la consommation découle des besoins effectifs des familles, le développement de l'EFAJE étant proportionnel à celui de la région. Afin de répondre au mieux à la demande de nos habitants ainsi qu'aux obligations d'accueil imposées par la loi (LAJE), l'EFAJE a mis en place une centralisation de la gestion des demandes d'accueil en milieu familial.

Nous pouvons constater une stagnation du nombre d'enfants pour Montilliez, dont 107 utilisent les structures de l'EFAJE.



Légende : Evolution du nombre d'enfants de la commune de Montilliez utilisant la structure Efaje.

Malgré la stagnation du nombre d'enfants utilisant le dispositif de l'EFAJE, il est à relever une diminution de 24.33% des heures consommées pour l'accueil de jour et le parascolaire. Par contre, nous constatons une augmentation 21.47% d'heures consommées à l'accueil préscolaire.



Légende : Evolution des heures consommées par les parents la Commune de Montilliez utilisant la structure Efaje.

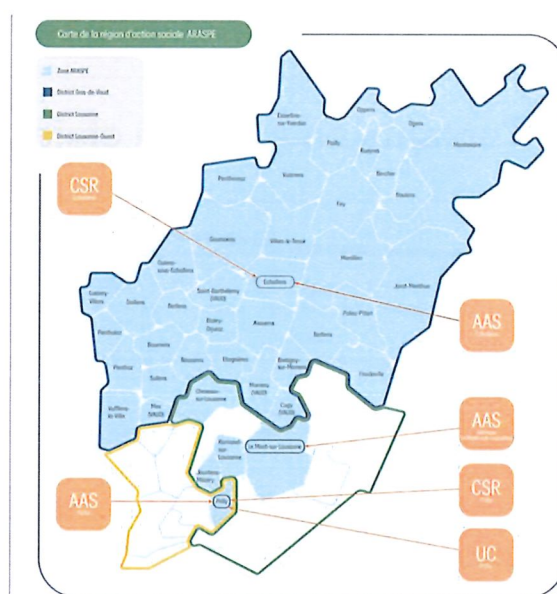


7.2 ARASPE - <http://www.araspe.ch> (Association Régionale de l'Action Sociale Prilly – Echallens)

L'ARASPE offre des prestations d'aides financières et d'assurances sociales, de l'appui social (conseil personnalisé et orientation) et administratif.

Deux services délivrent ces prestations : Le Centre social régional (CSR) et l'Agence d'assurances sociales (AAS) qui offrent ces services à notre population et de prise en charge globale.

L'Association régionale d'action sociale Prilly Echallens (ARASPE) offre des prestations liées aux assurances sociales et à l'appui social et administratif.



L'appui social s'adresse à toute personne en difficulté (art. 25 LASV) domiciliée ou en séjour dans le canton et qui dispose d'un titre de séjour valable ou en cours de renouvellement, à l'exception des personnes visées par la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (art.4 LASV et 1^{er} al. 2 RLASV). L'appui social est alloué en priorité aux bénéficiaires du revenu d'insertion (RI), lesquels doivent faire tout leur possible pour retrouver leur autonomie financière et socioprofessionnelle (art 40 LASV). Un défaut de collaboration du bénéficiaire avec le CSR entraîne des sanctions.

La mission principale des Agences d'Assurances Sociales (AAS) est de réceptionner, renseigner, orienter et accompagner la population sur les prestations d'assurances sociales, en respectant les directives du Département de la Santé et de l'Action Sociale ainsi que de la Caisse cantonale de compensation AVS. Elles ont également un rôle d'information sur les droits et obligations des assurances sociales ainsi qu'un rôle de contrôle de l'obligation d'affiliation à l'assurance obligatoire des soins et de cotisation à l'AVS/AI/APG.

La mission principale du Centre Social Régional (CSR) est d'offrir une aide personnalisée à toute personne ayant besoin de conseil, de soutien et d'écoute en vue d'améliorer sa situation sociale et financière. Une aide financière sous forme de revenu d'insertion (RI) est octroyée aux adultes en situation d'indigence.



En 2024, le processus d'accueil pour les nouvelles demandes a été revu dans la perspective de l'améliorer pour le public. Partant du constat que l'accueil était jusqu'ici basé sur des critères d'accès à la prestation financière du RI, le nouveau processus ouvre ainsi à toutes les nouvelles personnes requérantes une possibilité d'entretien avec une assistante sociale (AS), y compris les personnes qui n'ont pas accès ou pas besoin de prestation financière. Par ailleurs, le nouveau processus réduit le nombre d'entretiens en présentiel et évite à la personne de « raconter son histoire » de manière successive à la réception, puis à l'AS et au gestionnaire socio-administratif.

Ce nouveau processus permet aussi à la personne requérante de faire plus rapidement connaissance avec les personnes qui vont suivre sa situation.

L'appui social est une aide personnalisée qui comprend l'activité d'encadrement, de soutien, d'écoute, d'information et de conseil. Il peut prendre également la forme d'interventions en faveur des personnes concernées auprès d'autres organismes, dans le but notamment de prévenir le recours au RI. L'appui social peut comprendre des prestations sous forme de mesures d'insertion sociale ou professionnelle.

Les mesures d'insertion sociale sont destinées aux bénéficiaires du RI qui ne peuvent être, dans un premier temps, adressées à l'Office régional de placement (ORP). Ces mesures visant à recouvrer l'autonomie sociale et financière offrent un accompagnement permettant de :

- Accéder à une formation
- Se remettre en activité
- Développer des compétences
- Faciliter l'accès aux entreprises dans le cadre de stages.

Jeunes

Des prestations ciblées pour les personnes âgées de 18 à 25 ans, comprenant les thématiques de l'emploi, de la formation, des projets et de l'argent. Une aide dans la recherche de solution concernant les problématiques de logement, d'addiction, de dettes et d'ordre familial

Seniors

Des informations concernant les prestations financières et les assurances sociales en lien avec chaque situation, mais également une aide ainsi qu'une écoute attentive et confidentielle pour trouver des solutions aux problèmes.

Adultes

Des prestations allant du minimum vital aux prestations cantonales et fédérales, une écoute attentive et confidentielle, ainsi que le soutien nécessaire pour trouver des solutions adaptées à chaque situation, notamment dans le domaine de l'emploi, du budget, du logement, de la problématique liée à l'addiction, ou d'ordre familial.

L'ensemble du personnel de l'ARASPE travaille et participe au maintien de la cohésion sociale et à la préservation de la dignité humaine dans notre région, en collaboration avec les différents partenaires. C'est une aide pour les personnes confrontées à des situations de précarité et à des difficultés psycho-sociales en menant des actions d'information, en proposant un accompagnement financier, social et administratif, en application des régimes sociaux.

7.3 APROMAD

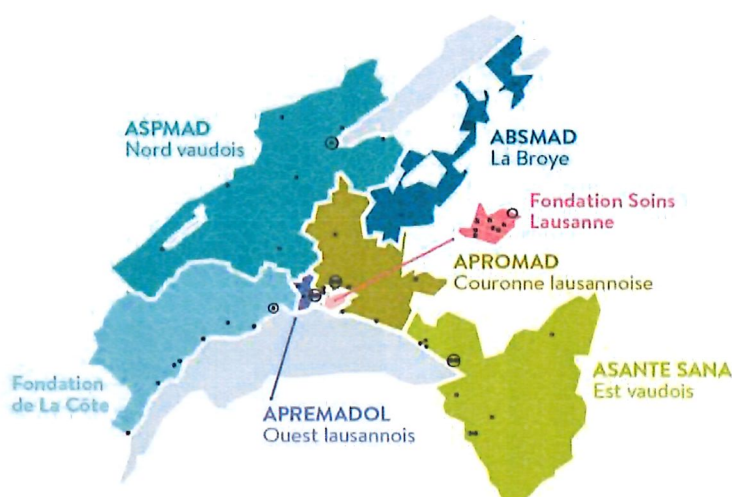
(Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile)

Créée en 1993, l'APROMAD propose depuis ses services à près de 5'600 clients par année dans les 50 communes des districts que couvre son périmètre d'intervention.

L'APROMAD est l'association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile de la Couronne lausannoise. Sans but lucratif, elle a pour mission de fournir des prestations d'aide et de soins à domicile sur le lieu de résidence du client, lorsque son état de santé lui fait vivre une situation de dépendance durable ou qu'il a besoin d'un appui momentané.

Elle est composée de 8 Centres médicaux-sociaux (CMS) et plusieurs équipes, emploie plus de 800 collaborateurs et gère également les équipes suivantes :

- CMS Readom – Réadaptation gériatrique à Domicile
- SIPeD (Soins infirmiers pédiatriques à domicile)



Pour accomplir au mieux sa mission, elle se base sur les statuts de l'Association, la Charte des CMS, ainsi que la stratégie cantonale AVASAD émises par la Direction.

Le dispositif de l'AVASAD se compose d'un réseau de 50 centres médico-sociaux (CMS) qui sont à disposition partout dans le canton de Vaud.

Le CMS READOM propose aux plus de 18 ans domiciliés dans le périmètre du Réseau Santé Région Lausanne une prise en charge globale permettant ainsi un retour à domicile dans les meilleures conditions.

L'aide et les soins à domicile s'adressent aux personnes de tout âge, momentanément dépendantes ou durablement malades, ou en situation de handicap, ainsi qu'à leurs proches.

Certaines prestations d'aide et de soins à domicile sont remboursées par les assurances et/ou financées par des subventions des pouvoirs publics. Les prestations non remboursées, ainsi que la part non subventionnée sont à la charge du patient. Une équipe d'infirmier(ère)s spécialisé(e)s en pédiatrie prend en charge les situations d'enfants atteints dans leur santé physique et psychique et nécessitant des soins infirmiers à domicile ou sur leur lieu de vie tel que foyer, école, unités d'accueil, camps de ski et d'été.

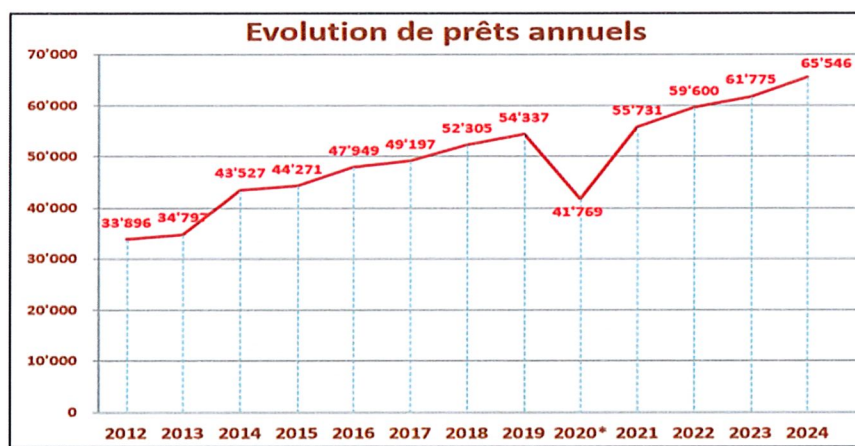
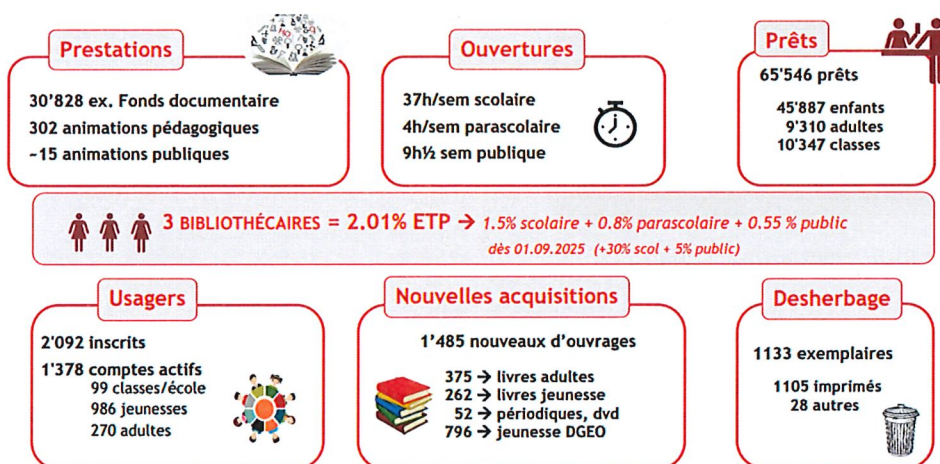


7.4.1 Bibliothèque régionale Echallens - <http://www.bibliotheque-echallens.ch>

La Bibliothèque Régionale d'Echallens (BRE) a été créée en 1982 par une association de bénévoles afin de desservir la population régionale en documents de lecture publique. Depuis trente ans, ces bénévoles motivés ont géré et fait vivre la bibliothèque avec beaucoup d'enthousiasme et savoir-faire.



Avec le soutien d'un partenariat de communes et la création d'un centre de documentation scolaire, la bibliothèque s'est professionnalisée et fait partie du Réseau vaudois des bibliothèques Renouveau - Ecoles et Lecture publique. La BRE met à disposition plus de 30'000 documents pour tous les goûts et tous les âges : ouvrages de référence, albums illustrés, bandes dessinées, mangas, livres-jeux, livres audio, ouvrages documentaires, biographies et récits, romans, polars, livres en gros caractères, e-books, etc.





Horaire - Ouverture publique :

Lundi 15h00 - 17h00

Mardi 17h00 - 19h30

Mercredi 15h30 - 18h30

Jeudi 15h00 - 17h00

- 16 communes partenaires qui paient annuellement une contribution de CHF 2.50/habitant
- Des abonnements attractifs :
Jeunes (0-18 ans) : gratuit
Adultes : CHF 40.-/an.

Située au Ch. du Grand-Record 58 à 1040 Echallens

7.4.2 Ludothèque à Echallens



Cette structure bénéficie de notre soutien de partenariat et l'abonnement familial annuel y coûte ainsi moins cher.
Location dès CHF 1.- par jeu.

CHF 30.- l'abo mini, software exclu
CHF 80.- l'abo maxi, software inclus

Horaires - Ouverture publique :

Mardi : 09h00 - 11h30 / 16h00 - 19h00

Mercredi : 16h00 - 19h00

Jeudi : 15h00 - 17h00

Fermé pendant les vacances scolaires

Située au Ch. du Grand-Record 54B à 1040 Echallens

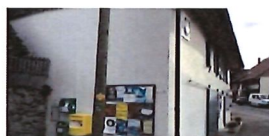


7.5 Défibillateurs

Rappel des emplacements des 4 coffrets avec défibrillateurs, un dans chaque village :



**Grande salle
Dommartin**



Four à pain Naz



**Admin. communale
Poliez-le-Grand**



**Ch. de la Lignée 1
Sugnens**



8 Services industriels - Service des eaux

Pour la fourniture d'eau potable, tous les villages de Montilliez sont raccordés aux associations respectives, soit AIAE et AIEHJ.

AIAE = Association d'Amenée d'eau Echallens et environs ;

AIEHJ = Association Intercommunale des Eaux du Haut-Jorat.

La norme Chlorothalonil est toujours en vigueur ; dans le rapport 2020, nous vous informions que l'OFCO (Office de la Consommation) avait donné son accord pour continuer à consommer l'eau des sources des associations respectives, pour autant que le taux ne soit pas exagérément élevé ; ceci est toujours valable pour 2024 et 2025.

Les résultats d'analyses sont à disposition, sur demande, auprès du greffe municipal.

Pour les deux associations, le dossier d'autocontrôle a été validé par l'OFCO. Pour rappel, ce dossier comprend toutes les informations et obligations de la gestion de l'eau potable. La commune a choisi l'entreprise VonRoll pour la gestion de contrôle des vannes et BH, qui fait partie des obligations de l'autocontrôle.

AIEHJ	AIAE
Association Intercommunale des Eaux du Haut-Jorat	Association intercommunale d'Amenée d'eau Echallens et environs
L'AIEHJ regroupe les communes d'Hermenches, Jorat-Menthue, Poliez-Pittet, Rossenges et Montilliez.	L'AIAE regroupe les communes d'Echallens, Corcelles-Chavornay, Villars-le-Terroir, Oulens, St-Barthélemy, Pailly, Oppens, Vuarrens, Penthéréaz, Goumoens, Fey et Montilliez (environ 16'000 habitants)
Approvisionne en eau le village de Dommartin et vend de l'eau à l'AIAE.	Fournit de l'eau à Naz, Sugnens et Poliez-le-Grand.
La production annuelle 2024 des sources représente 598'573 m ³ , dont 31'422 m ³ pour Dommartin.	L'eau gérée en 2024 représente 1'448'644 m ³ répartis par une production des sources de 580'640 m ³ + achat à Eau Lausanne de 555'948 m ³ et à l'AIEHJ de 312'056 m ³ .

Les contacts avec Service Eau Lausanne (SEL) pour la gestion de la source La Proveyse à Thierrens, ne se sont pas finalisés en 2024 suite au départ de son représentant en charge du dossier. Il s'agit maintenant de reprendre les discussions pour la création de la SA entre SEL et l'AIAE. La production de cette source se situe toujours entre 400 et 900 litres/minute en fonction des saisons.

L'AIAE prévoit de reprendre la totalité des conduites appartenant aux communes membres et ceci jusqu'aux compteurs, ainsi que la facturation, et de créer pour cela un service entièrement dédié à l'approvisionnement en eau potable selon le principe du QQS, soit quantité-qualité-sécurité.

Cette démarche permettrait de rationaliser la surveillance de la distribution d'eau, surtout en cas de fuite, avec un service 24/24h, tous les jours de l'année. Les négociations sont en cours avec les communes.



9 Conclusion

L'année 2024 s'est déroulée à la satisfaction de la Municipalité qui s'est efforcée de gérer le ménage communal d'une manière rigoureuse, en respectant le budget, et en veillant en permanence au maintien du bien-être de notre collectivité.

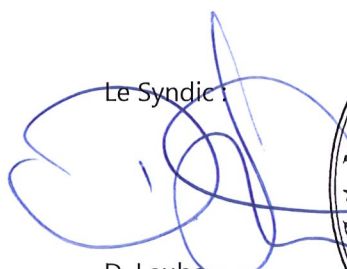
En 2025 la Municipalité s'est fixé les priorités suivantes, en plus de la gestion courante des dossiers d'actualité et récurrents de la Commune :

- Préparation à l'introduction de MCH2 ;
- Mise en production d'Acropolis module finances ;
- Développement d'Acropolis pour le CH ;
- Renouvellement des places de jeux ;
- Poursuite des travaux pour la réfection complète de l'Auberge communale à Poliez-le-Grand ;
- Dépose du dossier au Canton pour la réfection du chalet du Pâturage à Sugnens ;
- Elargissement de la route Neuve à Dommartin ;
- PACom 2 (zone et hors zone à bâtir) ;
- Remplacement de la chaudière et amélioration énergétique du bâtiment à la grande salle de Poliez-le-Grand ;
- Réfection de la toiture de la grande salle de Dommartin ;
- Finalisation de l'accès à la place de jeux suite à la démolition du réservoir de Naz ;
- Entretien du parcours du Chemin des Blés à Dommartin ;
- Divers travaux d'entretien sur les réseaux EC et EU ;
- Dossier de renaturation du Botterel à Poliez-le-Grand ;
- Réhabilitation de l'étang de Dommartin ;
- Renaturation du Sauteru avec Villars-le-Terroir et Fey pour la gestion des castors ;
- Amélioration des installations dans les parcs et promenades (bancs, tables, places des Tires à Sugnens) ;
- Contrôle des vitesses moyennes sur les routes (V85).

Pour y parvenir, la Municipalité compte sur le soutien du Conseil communal qu'elle remercie pour sa confiance témoignée tout au long de l'année.

L'exécutif remercie également toutes les personnes qui, selon leurs disponibilités et compétences, contribuent au bon fonctionnement de notre collectivité.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic

D. Leuba



La Secrétaire :


C. Reinhard